Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260413-DELIB_2026_08-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2026.

Présents :
Monsieur LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LELANDAIS Soizic, LAGUETTE Pascal, DELAUNEY Réjane, BEAUCHESNE Erwan, L'HERMITTE Christelle, ROBERT Frédéric, LENORMAND Clarisse, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Secrétaire de Séance : Madame LELANDAIS Soizic

Le quorum étant atteint, la séance commence par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026.

Il n'a pas été formulé d'observations, le procès-verbal est approuvé.

2026-08 : DETERMINATION DE LA FONCTION DES ADJOINTS et DELEGATION DE SIGNATURES :

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars constatant l'élection du maire et trois adjoints,
CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des adjoints,

Monsieur le Maire prononce :

1ère Adjointe : Madame LELANDAIS Soizic :
En charge des finances
Suppléant Dinan Agglo.
Adjoint délégué pour l'ensemble des signatures.

2ème Adjoint : Monsieur LAGUETTE Pascal :
En charge des travaux

3ème Adjointe : Madame VANHOOVE Stéphanie :
En charge des Affaires Scolaires et Sociales.

Mr le Maire propose au conseil municipal de nommer deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260413-DELIB_2026_08-DE

DECIDE :

1ère déléguée : Madame DELAUNEY Réjane
En charge de l'associative culturel et du patrimoine.

2ème délégué : Monsieur BEAUCHESNE Erwan
En charge de la communication et du bulletin communal

Et **CONFIRME** cette décision par arrêté municipal.

Certifié exécutoire.
Certifié transmis en Préfecture le :

Le Maire, M. Yannick LUCAS.



La Secrétaire de Séance,

Mme LELANDAIS Soizic.

